



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM.ROSELIER Pascal (arrivée à 20h25), Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan (arrivée à 20h17), DENIS David, LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LE PALLUD Sonia.

Absents excusés: BOURALY Monique (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LE FICHER Yoann (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), MOISDON Gabin

Absents non-excusés : DENIS David

Le Conseil Municipal a désigné Mme Sonia LE PALLUD, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25

**Changement de la durée hebdomadaire de travail et de la catégorie de
l'agent en charge de la communication et de l'action sociale**

(Délibération 2022_03_18_06)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 18 décembre 2015 créant un poste d'agent polyvalent au service de la communication et de l'action sociale,

Vu le tableau des effectifs du personnel communal,

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, indique qu'il est souhaitable de modifier la durée hebdomadaire de travail et la catégorie du poste de l'agent en charge de la communication et de l'action sociale afin d'améliorer le fonctionnement des services administratifs et notamment pour assurer l'accueil en binôme avec l'agent en charge de l'accueil et de l'état civil.

Elle propose de supprimer le poste existant (un poste de catégorie C de filière administrative dont la durée hebdomadaire de travail est de 20 heures par semaine) et de créer un poste de catégorie B, de filière administrative, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Adopte la proposition de création du poste de « Responsable de la communication et de l'action sociale » à temps complet, appartenant à la filière administrative au grade de rédacteur à effet du 1^{er} avril 2022 (si toutefois l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire au grade équivalent, les missions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984),**
- **Adopte la suppression du poste d'agent polyvalent de catégorie C, à 20h par semaines, au service de la communication et de l'action sociale,**
- **Modifie le tableau des effectifs du personnel communal,**
- **Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à réaliser les démarches nécessaires et signer tout document dans le cadre de ce dossier.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

